

FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

28 NOVEMBRE 2017



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

En partenariat avec

Québec

S'ENGAGER POUR DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

DÉCLARATION COMMUNE

Les économies de la forêt publique et privée, de toutes tenures, procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise. Elles forment un des piliers du Québec moderne. L'industrie forestière, tant sylvicole que de transformation, pourvoit toujours la grande majorité de ces emplois, mais la forêt est aussi synonyme d'innovation et d'entrepreneuriat. En effet, les entreprises liées aux nouvelles utilisations de la fibre et celles qui exploitent durablement les autres ressources de la forêt connaissent une progression constante. Que ce soit les avancées technologiques dans le bois d'œuvre, l'engouement pour les produits de l'érable, la diversification des activités de récolte et le renouvellement de l'encadrement de l'exploitation durable des forêts, les activités de chasse et de pêche, des initiatives surgissent de tous les territoires et insufflent un vent de fierté dans le Québec des régions.

La réalité des régions s'est profondément transformée ces dernières années et de l'économie de la forêt, nous en sommes maintenant aux économies de la forêt. De plus, tous ont compris les avantages de la concertation des acteurs et de la conciliation des activités pour mettre à profit le territoire mis à notre disposition. L'utilisation optimale et durable de toutes les ressources constitue donc le meilleur moyen pour favoriser l'épanouissement des communautés, des entreprises et des citoyens qui bâtissent tous les jours le Québec des régions.

SIGNATAIRES

Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités

Patrick Lavoie, chercheur sénior, Groupe Durabilité et développement durable, FPIinnovations

Denis Lebel, président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec

Pierre-Maurice Gagnon, président, Fédération des producteurs forestiers du Québec

Jacques Smith, président, Regroupement des zecs

Francis Lessard, président, Syndicat des producteurs acéricoles des Appalaches – Beauve – Lotbinière

Réneald Bernier, président, Regroupement des sociétés d'Aménagement du Québec

Lyz Beaulieu, présidente, Regroupement des communautés forestières de la FQM

Francis Fournier, directeur, Laboratoire de Québec, FPIinnovations

Maxim Tardif, professionnel de recherche et chargé de projet, Biopierre

Luc Bouthillier, professeur titulaire et chercheur, département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval

Martin Bédard, président, Fédération québécoise des coopératives forestières

Amélie Saint-Laurent Samuel, coordonnatrice, Vision Biomasse Québec

Serge Harvey, directeur général, Agence de développement des communautés forestières Innu et jeannoise, Forêt modèle du Lac-Saint-Jean

1 CONSERVER ET FAVORISER UNE INDUSTRIE ESSENTIELLE

UNE INDUSTRIE ESSENTIELLE QUI DOIT ÊTRE SOUTENUE!

L'industrie forestière a grandement contribué à la constitution du Québec des régions. Cette industrie définit l'économie d'un grand nombre de communautés et ses activités sont essentielles à la mise en valeur et à l'utilisation durable des ressources.

Les parties prenantes associées au Forum, les municipalités et les MRC du Québec des régions en particulier, renouvellent leur appui envers l'industrie forestière et les initiatives des gouvernements du Québec et du Canada en cette période trouble marquée entre autres par les mesures protectionnistes des États-Unis.

2 DES MESURES CONCRÈTES POUR INTÉGRER DAVANTAGE DE BOIS DANS LES PROJETS MUNICIPAUX D'ÉNERGIE ET DE CONSTRUCTION

UN ENGAGEMENT À UTILISER DAVANTAGE DE BOIS

Appuyer notre industrie n'est pas seulement un geste politique. Les municipalités et les MRC ont aussi des moyens pour encourager les entrepreneurs québécois qui mettent en valeur une de nos principales ressources.

Ainsi, les municipalités et les MRC du Québec s'engagent à intégrer un maximum de bois d'œuvre, de bois d'ingénierie et de bois d'apparence produit au Québec dans leurs projets de construction, ainsi que de la biomasse forestière résiduelle pour le chauffage de leurs bâtiments. Cet engagement signifie que les appels d'offres privilégieront l'utilisation du bois ou de la biomasse forestière résiduelle pour la construction et le chauffage, lorsque cela sera techniquement et économiquement possible.

DES MOYENS CONCRÈTES POUR ACCROÎTRE L'UTILISATION DE BOIS DANS LES PROJETS DES MUNICIPALITÉS

Pour soutenir les municipalités dans la réalisation de cet engagement, la Fédération québécoise des municipalités, le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS) publieront un guide démontrant les possibilités et les bénéfices du bois dans les constructions municipales. Vision Biomasse Québec offrira aussi des formations aux municipalités concernant les avantages, les caractéristiques, les bonnes pratiques, ainsi que les démarches de réalisation des chaufferies à la biomasse forestière résiduelle.

UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES POUR LES MUNICIPALITÉS QUI UTILISERONT DAVANTAGE DE BOIS DANS LEUR PROJET

Les gouvernements du Québec et du Canada doivent aussi s'associer à cet effort d'utilisation du bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction. Les gouvernements doivent donc bonifier les programmes de subventions et les programmes d'infrastructures pour les municipalités et les MRC qui intégreront davantage de bois d'œuvre et/ou du bois d'ingénierie produit au Québec dans leur projet de construction et/ou qui choisiront de chauffer leurs infrastructures avec de la biomasse forestière résiduelle.

3 AMÉNAGER LA FORÊT POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UTILISER LE FONDS VERT POUR ACCROÎTRE LES TRAVAUX SYLVICOLES AU QUÉBEC

Depuis la mise en place du Fonds vert, les investissements en matière de transport sont largement prioritaires. Or, comme chaque arbre est un puissant capteur de carbone, des investissements sylvicoles à grande échelle constitueraient un moyen particulièrement efficace dans la lutte contre les changements climatiques, en plus de favoriser la régénérescence de nos forêts et l'utilisation du plein potentiel du territoire pour favoriser le développement des régions.

Une stratégie gagnante devant comporter plusieurs moyens, le gouvernement du Québec doit donc reconnaître la forêt comme vecteur essentiel de la lutte aux changements climatiques et consacrer une partie du Fonds vert à des investissements accrus en travaux sylvicoles afin d'augmenter la possibilité forestière de nos territoires, et ainsi, accroître la culture, la récolte et la production.

4 DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

DES BUDGETS POUR SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

La forêt offre de plus en plus de possibilités pour la diversification économique des régions. Partout des entreprises démarrent et des projets se réalisent en utilisant et en optimisant les diverses ressources de la forêt. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent soutenir cet élan et prévoir des sommes importantes dans leur prochain budget pour favoriser l'utilisation de toutes ces richesses au profit des communautés forestières du Québec.

DES MRC QUI BONIFIERONT LEUR SOUTIEN

Les MRC sont responsables du développement de leur territoire. Leurs moyens sont limités, mais les gens qui animent leurs services de développement démontrent une ténacité remarquable dans leurs efforts à soutenir les entrepreneurs de leur région. Témoins des opportunités qu'offrent les autres ressources de la forêt, les MRC s'engagent à mettre en place des conditions favorables à leur développement. Accompagnement accru, réglementation et formation adaptées, financement de projet, cet effort s'appuiera sur un partenariat des parties prenantes.

DE NOUVEAUX BUDGETS POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

L'économie des autres ressources de la forêt s'appuie sur des entrepreneurs dynamiques et innovants qui développent de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Ces entrepreneurs doivent être accompagnés et soutenus. Aussi, le gouvernement du Québec doit prévoir un financement supplémentaire pour les services de développement des MRC afin d'accroître leurs efforts d'accompagnement des entrepreneurs et de soutien aux projets innovants dans l'utilisation de toutes les ressources de la forêt.

